

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



FR

CD/22/X.X

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE
LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
22-23 juin 2022

**Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à
suivre**

Document de référence

Document établi par
la Croix-Rouge allemande, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge, le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le
climat et le Comité international de la Croix-Rouge

Genève, septembre 2021

RÉSUMÉ

Le présent document décrit le contexte et la raison-d'être d'une résolution proposée par la Croix-Rouge allemande, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat (Centre sur le climat) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et visant à intensifier l'action anticipative afin que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), la Fédération internationale et le CICR, appelés collectivement « le Mouvement », puissent mieux aider les personnes en situation vulnérable à se protéger et à protéger leurs moyens de subsistance des impacts imminents des phénomènes extrêmes, tout en maintenant et en renforçant leur rôle de leaders dans ce domaine. La résolution proposée vise à renforcer les capacités des composantes du Mouvement d'agir en amont des phénomènes extrêmes, en étendant les approches anticipatives à un plus grand nombre de contextes nationaux et d'aléas ; en améliorant les approches existantes de façon que l'action anticipative touche davantage de personnes, y compris celles qui vivent dans des zones touchées par des conflits, et en tenant compte des risques cumulés ; en intégrant l'action anticipative dans les cadres et processus opérationnels et juridiques ; en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des fonds pour ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin ; en renforçant l'échange de connaissances, l'apprentissage, la fourniture d'orientations et la sensibilisation en ce qui concerne l'action anticipative afin de garantir une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des personnes.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Comme souligné dans le [Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020 de la Fédération internationale](#) et, plus récemment, le [sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#), les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes tels que les tempêtes, les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations et les incendies de forêt sont devenus plus fréquents et plus intenses. La crise climatique fait peser un risque de plus en plus grand sur les vies et les moyens de subsistance, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, comme souligné dans le rapport [« Quand la pluie devient poussière » du CICR](#). Les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes touchent certains groupes de manière disproportionnée et augmentent encore leur vulnérabilité aux aléas futurs et aux impacts à long terme. Comme ces événements extrêmes augmentent en fréquence et en intensité, le temps à disposition pour le relèvement diminue. De plus, lorsque les risques se cumulent, leurs impacts respectifs peuvent être démultipliés de telle manière que les gouvernements, la société civile et les acteurs humanitaires se trouvent face à des situations auxquelles ils n'avaient jamais eu à faire face auparavant. Ces « impacts cumulés » sur les communautés ont montré toutes leurs facettes lors de la pandémie de Covid-19, car les dangers liés aux événements climatiques et météorologiques extrêmes n'ont pas diminué pendant que le monde faisait face à la pandémie.

Les composantes du Mouvement se sont engagées à intensifier leurs efforts visant à prévenir et à anticiper les conséquences humanitaires croissantes des changements climatiques, à s'y préparer et à y répondre, comme en témoignent, entre autres, le [Plan de lutte du Mouvement contre la crise climatique](#) (lien vers la version anglaise) et la [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#). Les progrès techniques de ces dernières décennies permettent de prédire avec une précision croissante quand et où des événements extrêmes se produiront, ainsi que les conséquences qu'ils pourraient avoir. Le Mouvement a ainsi le temps d'agir *avant* qu'un événement extrême ne se transforme en catastrophe, et peut ainsi sauver des vies et des moyens de subsistance.

S'appuyant sur des décennies d'expérience dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et en matière d'alerte précoce et d'action rapide, les Sociétés nationales et la Fédération internationale sont à la pointe de l'utilisation des progrès technologiques et des enseignements tirés de tous les aspects de l'alerte précoce et de l'action rapide, ayant conçu l'approche du [financement fondé sur les prévisions](#), qui est une approche anticipative. Les approches anticipatives de ce type visent à réduire les souffrances humaines, les pertes et les dommages en permettant aux acteurs concernés, notamment aux communautés touchées, d'agir avant un événement potentiellement dangereux. Elles associent généralement des prévisions et des évaluations des risques fiables à des plans d'action et, dans l'idéal, sont étayées par un accord de financement préétabli. Ces plans d'action sont élaborés longtemps à l'avance et précisent qui fait quoi, quand et comment. Les mesures anticipatives (parfois aussi appelées « actions rapides ») consistent, par exemple, à fournir, avant le choc, des espèces, des kits d'assainissement et d'hygiène et des sets d'outils pour la construction d'abris, mais aussi à protéger les moyens de subsistance, par exemple en évacuant le bétail. Ces mesures anticipatives visent à prévenir ou au moins à réduire l'impact d'un événement potentiellement dangereux et sont mises en œuvre quand les prévisions annoncent des seuils critiques ou quand des critères de déclenchement sont atteints. Compte tenu de l'ampleur du travail nécessaire à l'élaboration d'approches anticipatives (telles que la définition des seuils de déclenchement et l'élaboration de plans d'action, la fourniture d'équipements ou la mise en place de chaînes logistiques), celles-ci se situent entre la préparation aux catastrophes et l'intervention et requièrent une approche collaborative.

Le financement fondé sur les prévisions est actuellement mis en œuvre par des Sociétés nationales dans 30 pays, pour faire face à des aléas tels que vagues de chaleur, vagues de froid, tempêtes, inondations, sécheresses et coulées de cendres volcaniques. En 2018, la Fédération internationale a mis en place le Mécanisme du Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) pour l'action fondée sur les prévisions, un mécanisme de financement dédié qui verse des fonds aux Sociétés nationales qui ont élaboré des plans d'action (« protocoles d'action rapide ») lorsque les prévisions annoncent un événement extrême avec un certain degré de certitude. Le potentiel innovant significatif du financement fondé sur les prévisions a incité de nombreux acteurs en dehors du Mouvement, notamment des entités des Nations Unies et le Start Network, un consortium d'organisations non gouvernementales (ONG), à financer et à élaborer des approches anticipatives similaires. Au total, [des approches anticipatives sont mises en œuvre dans plus de 56 pays](#) et ont contribué à d'importants succès en matière de politiques qui créent une dynamique mondiale en faveur de l'intensification de l'action anticipative, y compris deux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ([A/RES/74/218](#) et [A/RES/72/132](#)), [le Pacte de prévention de la famine du G7](#) et [la note d'orientation d'ECHO sur la préparation aux catastrophes](#), qui ont tous appelé les États membres à renforcer l'action anticipative.

Il [apparaît de plus en plus clairement que l'action anticipative sauve des vies et des moyens de subsistance](#) et permet une intervention humanitaire plus rapide, moins coûteuse et plus digne. De plus, ces nouvelles visées « anticipatives » ont stimulé les investissements dans les services météorologiques et climatiques, la recherche et l'analyse prédictive, la gouvernance et le renforcement des capacités dans le monde entier, ainsi que les collaborations interinstitutionnelles au-delà du secteur humanitaire, comme en témoignent le lancement du [Partenariat pour des actions rapides prises en connaissance des risques](#) (partenariat REAP) et [l'Anticipation Hub](#). Hébergé par la Fédération internationale et créé lors du Sommet de 2019 sur l'action climatique des Nations Unies, le partenariat REAP a pour ambition de rendre un milliard de personnes moins vulnérables face aux catastrophes. Rassemblant les milieux du climat, du développement et de l'action humanitaire, le partenariat vise à faciliter les investissements dans les systèmes d'alerte précoce et à accroître la couverture de ceux-ci. L'Anticipation Hub, lancé en décembre 2020 et hébergé par la Croix-Rouge allemande, la Fédération internationale et le Centre sur le climat, favorise

l'échange de connaissances et de données d'expérience entre les praticiens de l'action anticipative et facilite les activités communes d'apprentissage, de mise en œuvre et de sensibilisation relatives à l'intensification de l'action anticipative. En août 2021, il jouissait de l'appui de plus de 80 partenaires, dont des acteurs humanitaires, des gouvernements et des institutions de recherche.

Malgré cette évolution encourageante, le potentiel des approches anticipatives n'est pas encore pleinement exploité. Le financement fondé sur les prévisions, par exemple, se concentre encore plutôt sur les aléas climatiques et météorologiques dont l'impact est plus immédiat, comme les tempêtes et les inondations, que sur les événements moins visibles et à évolution plus lente, comme les vagues de chaleur ou les sécheresses. La pandémie de Covid-19 a également renforcé la nécessité de ne pas se limiter aux aléas climatiques et météorologiques, mais d'inclure également d'autres aléas et crises, et de prendre en compte les impacts cumulés sur les vulnérabilités lorsque plusieurs événements se produisent simultanément. Les effets en cascade des événements climatiques et météorologiques extrêmes et de la fragilité, des conflits et de la violence peuvent accroître les vulnérabilités existantes ou en créer de nouvelles et, en combinaison avec d'autres facteurs, conduire à l'insécurité alimentaire ou au déplacement. Un autre défi majeur est la manière d'adapter l'action anticipative aux situations de conflit.

En outre, au vu du nombre croissant d'approches anticipatives et d'initiatives mondiales qui prennent de l'ampleur, il est urgent de coordonner les approches et les activités afin de garantir leur cohérence, d'optimiser leur impact et d'obtenir la transformation souhaitée. Pour que les approches anticipatives soient plus solidement ancrées dans le système humanitaire, elles doivent être intégrées dans les instruments et dans les cadres juridiques et opérationnels existants. Les acteurs locaux, y compris les autorités, doivent participer à la conception de ces activités et les diriger. Ainsi, les personnes en situation vulnérable participent à l'élaboration des plans relatifs aux mesures anticipatives à prendre lorsqu'un phénomène extrême est prévu.

OBJECTIF ET PERTINENCE

La résolution proposée a pour objet d'engager les composantes du Mouvement à intensifier l'action anticipative. Il s'agit premièrement de *faire plus*, c'est-à-dire d'étendre l'action anticipative aux aléas climatiques et météorologiques à évolution lente et moins visibles, comme les vagues de chaleur et les sécheresses, mais aussi aux aléas et aux risques qui ne sont pas nécessairement liés au climat et aux conditions météorologiques, comme les épidémies, l'insécurité alimentaire et le déplacement des personnes touchées, et veiller à ce que sa portée soit étendue à un plus grand nombre de personnes et de pays. Deuxièmement, il s'agit de *faire mieux*, c'est-à-dire d'améliorer les approches actuellement mises en œuvre face aux risques cumulés, en veillant à ce que l'action anticipative atteigne les personnes vivant dans des zones touchées par des conflits, qui sont souvent frappées de manière disproportionnée par les phénomènes extrêmes, et investir dans l'aptitude et la capacité du système à répondre collectivement de manière coordonnée. Troisièmement, il s'agit de *le faire ensemble*, c'est-à-dire d'intégrer l'action anticipative dans les cadres et processus opérationnels et juridiques ; d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des fonds pour ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin ; de renforcer l'échange de connaissances, l'apprentissage, la fourniture d'orientations et la sensibilisation en ce qui concerne l'action anticipative afin de garantir une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des personnes.

L'intensification de l'action anticipative va dans le droit fil d'un certain nombre de politiques et de processus au sein du Mouvement et au-delà. [La résolution 33IC/19/R7, « Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte »](#), adoptée à la XXXIII^e Conférence internationale, en 2019, encourage les États à envisager, le

cas échéant, des approches novatrices de la gestion des risques de catastrophe, telles que le recours au financement par anticipation, dont des dispositifs de déclenchement fondés sur les prévisions, pour la libération rapide et en temps voulu de financements aux fins d'atténuer promptement les effets d'une catastrophe. Par ailleurs, la [résolution 33IC/19/R3, « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies »](#), adoptée à la XXXIII^e Conférence internationale, en 2019, réaffirme l'importance de privilégier la préparation et la prévention et d'investir en ce sens, ainsi que d'y allouer des financements à effet catalyseur pour soutenir l'action anticipative. Selon [le plan de lutte du Mouvement contre la crise climatique](#), la mise à disposition de fonds et le soutien aux gouvernements en vue de la création de mécanismes anticipatifs constituent un moyen de réduire les risques de catastrophe en tenant compte du climat. L'un des objectifs de la [Stratégie 2030 de la Fédération internationale](#) (lien vers la version anglaise) est d'aider les populations à anticiper les crises, à y répondre et à s'en relever rapidement. La Stratégie appelle, entre autres, à utiliser les technologies et l'innovation pour anticiper les risques et les catastrophes en s'appuyant sur le financement fondé sur les prévisions pour favoriser l'anticipation et l'action rapide. Dans le cadre de son [Plan et budget 2021-2025](#) (lien vers la version anglaise), la Fédération internationale s'est fixé pour objectif de tripler le volume du DREF pour atteindre 100 millions de francs suisses, dont 25 % seront destinés à financer des mesures anticipatives. De même, la [Stratégie institutionnelle du CICR](#) vise à aider les communautés à mieux faire face aux futures crises causées par les effets cumulés des conflits et des changements climatiques. Dans deux de ses résolutions ([A/RES/74/218](#) et [A/RES/72/132](#)), l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé aux États membres de renforcer les mécanismes anticipatifs afin de réduire l'impact des catastrophes et les besoins humanitaires.

ANALYSE : ÉLÉMENTS CLÉS DU RENFORCEMENT DE L'ACTION ANTICIPATIVE

La résolution proposée engage le Mouvement à s'efforcer d'intensifier, collectivement, l'action anticipative dans le but d'en améliorer la portée, la qualité et l'efficacité, en tenant compte du rôle, des responsabilités et du mandat de chacune de ses composantes. En conséquence, celles-ci y sont appelées à étendre, harmoniser, aligner et consolider les efforts existants. Cette section présente l'argumentaire associé aux paragraphes 1 à 9 du dispositif :

PD 1 : Accroître l'engagement dans l'action anticipative

Pour intensifier l'action anticipative et faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes soient couvertes, il est essentiel d'accroître le nombre de Sociétés nationales qui y participent. L'augmentation des initiatives concrètes axées sur l'action anticipative contribuera à prouver la validité du concept, et partant, favorisera l'évolution vers l'action anticipative dans le système humanitaire.

PD 2 : Prendre des mesures plus énergiques pour faire face aux aléas à évolution plus lente et moins visibles

Pour intensifier l'action anticipative, il faudra aussi entreprendre conjointement d'examiner les approches anticipatives et de les étendre aux aléas climatiques et météorologiques qui ne sont pas encore suffisamment pris en compte, tels que les vagues de chaleur et les sécheresses, dont les impacts sont souvent moins visibles.

PD 3 : Se concentrer davantage sur les risques cumulés

Lorsque plusieurs aléas se présentent en même temps ou l'un à la suite de l'autre, ils peuvent démultiplier leurs impacts respectifs de telle manière que les communautés, les gouvernements, la société civile et le secteur humanitaire se trouvent face à des situations auxquelles ils n'avaient jamais eu à faire face auparavant. Comme le Mouvement opère dans de nombreux environnements à risques multiples, les approches anticipatives doivent

refléter la complexité des risques sur le terrain, afin d'être mieux adaptées aux risques et aux besoins des personnes et des communautés.

PD 4 : Renforcer l'action anticipative dans les situations de conflit

Comme les conflits prolongés et la violence chronique limitent considérablement l'aptitude et la capacité à faire face aux impacts des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes de manière efficace et coordonnée, les personnes se trouvant dans de telles situations sont touchées de manière disproportionnée. De plus, dans de tels environnements, les alertes précoces et l'action anticipative sont souvent particulièrement peu présentes. Il peut être essentiel, pour avoir un impact humanitaire durable, d'améliorer les systèmes d'alerte précoce, de veiller à ce qu'ils soient utilisés et de garantir une action opportune et l'accès à un financement anticipatif.

PD 5 : Explorer les possibilités d'anticiper d'autres aléas et risques

À ce jour, de nombreux projets de financement fondé sur les prévisions ont porté sur les impacts des phénomènes météorologiques extrêmes. Cependant, il existe également d'autres facteurs de souffrance et de pertes humaines, comme les épidémies – un fait mis en évidence par la récente pandémie de Covid-19 –, l'insécurité alimentaire et les déplacements. Grâce aux progrès réalisés en matière de systèmes d'alerte précoce, il est de plus en plus facile d'anticiper les aléas et les risques autres que ceux liés au climat et aux conditions météorologiques et d'agir avant qu'ils ne se présentent.

PD 6 : Encourager la création et l'adaptation de mécanismes de financement

Si un mécanisme de financement de l'action anticipative des Sociétés nationales en amont des phénomènes météorologiques extrêmes a été établi avec succès dans le cadre du Mécanisme du DREF pour l'action fondée sur les prévisions, des efforts et un soutien politique accrus sont nécessaires aux échelons national, infranational et international pour adapter les mécanismes de financement anticipatif existants et en créer de nouveaux afin qu'une action anticipative puisse être mise en place pour les aléas et les risques qui ne sont pas encore couverts. Il est essentiel, pour disposer d'un moyen durable d'atteindre davantage de personnes, de faciliter l'accès à des mécanismes de financement plus nombreux et de plaider auprès des pouvoirs publics, du secteur privé et d'autres acteurs pour qu'ils allouent des fonds à l'action anticipative. Les instruments de financement de l'action anticipative devraient être axés sur l'impact humain. Il faudrait donc veiller à ce que le financement cible et atteigne les personnes les plus exposées de la manière la plus efficace possible, afin que ces personnes puissent prendre des mesures pour réduire l'impact de l'événement extrême. Ces instruments devraient être fondés sur des données fiables et une planification localisée axée sur les risques, être transparents et participatifs et permettre de rendre compte aux communautés cibles, fonctionner en coordination avec les mécanismes existants et permettre de débloquer des fonds en fonction des capacités de mise en œuvre.

PD 7 : Intégrer l'action anticipative dans les systèmes et processus de gestion des catastrophes des Sociétés nationales

Les capacités des Sociétés nationales sont essentielles au succès de l'action anticipative. Les Sociétés nationales mettent en place des mesures anticipatives et des systèmes permettant leur mise en œuvre, collaborent avec les services hydrométéorologiques au sujet des critères de déclenchement possibles et associent les communautés à la planification et à la mise en œuvre. Dans bien des cas, toutefois, les Sociétés nationales ont besoin de ressources et d'un soutien technique dans ces domaines. Elles devraient chercher à intégrer l'action anticipative et le financement fondé sur les prévisions dans leurs systèmes et processus de gestion des risques de catastrophe, de sorte que l'une et l'autre constituent la norme plutôt que d'être propres à un projet.

PD 8 : Plaider auprès des gouvernements en faveur de l'intégration de l'action anticipative

Les gouvernements jouent un rôle crucial dans la promotion de l'action anticipative dans leur pays, en coopération avec d'autres parties prenantes, y compris les Sociétés nationales. L'intégration de l'action anticipative dans les cadres gouvernementaux de gestion des risques de catastrophe, les plans nationaux d'adaptation et les politiques connexes, ainsi que les cadres de financement, favoriserait les efforts concertés et briserait les cloisonnements sectoriels, pour autant qu'elle soit fondée sur des seuils harmonisés de déblocage des fonds prépositionnés et des plans d'action (conjoint) coordonnés. Les Sociétés nationales peuvent jouer un rôle de premier plan en matière de soutien à la planification par les gouvernements et de rassemblement des parties prenantes concernées, et ce, en apportant leur expérience en matière d'action anticipative, d'échange de données et d'informations, et de planification de l'action rapide.

PD 9 : Utiliser l'Anticipation Hub et y contribuer

Pour intensifier l'action anticipative, il est utile de disposer d'un espace intersectoriel permettant de réfléchir à l'efficacité des différents types de mesures anticipatives, de discuter des enseignements tirés, et d'explorer les outils, le matériel d'orientation, les innovations et les bonnes pratiques. L'Anticipation Hub est une plateforme en ligne qui unit la science, les politiques et la pratique en réunissant les partenaires du Mouvement, des universités, des instituts de recherche, des ONG (y compris internationales), des entités des Nations Unies, des gouvernements, des donateurs et des réseaux.

INCIDENCES SUR LE PLAN DES RESSOURCES

Les incidences sur le plan des ressources varient en fonction des capacités et ressources existantes des Sociétés nationales, de la Fédération internationale, du CICR et du Centre sur le climat, ainsi que de la nature des programmes et opérations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du contexte dans lequel ils se déroulent.

La résolution pourrait requérir que les composantes du Mouvement examinent quels sont les besoins et les capacités des programmes et des opérations pour atteindre l'intensification souhaitée, notamment sur la base des évaluations existantes. Il peut s'agir de définir des objectifs, d'élaborer une stratégie, de concevoir et/ou de privilégier des mesures particulières comme l'élaboration ou l'intensification d'un projet de financement fondé sur les prévisions, de fournir une assistance technique, de soutenir le renforcement des capacités, et de diffuser des connaissances et des observations en lien avec le budget.

Il faut, dans la mesure du possible, accroître les budgets et/ou réaffecter des fonds à des activités visant à mettre en œuvre les engagements proposés. Lorsque les Sociétés nationales ont déjà conclu un partenariat ou disposent de leurs propres ressources, elles peuvent adopter une approche de financement fondé sur les prévisions en bonne et due forme. En complément, les Sociétés nationales peuvent également mettre en place d'autres approches avec un cadre décisionnel différent et plus « souple » (par exemple, le jugement d'experts) qui font le lien entre, d'une part, les évaluations des risques et les alertes précoces et, d'autre part, l'action anticipative. Dans d'autres cas, un soutien technique ou financier de la part des composantes du Mouvement sera nécessaire pour permettre aux Sociétés nationales de mettre en œuvre des mesures anticipatives.

Les consultations menées ont montré que les composantes du Mouvement doivent investir dans le renforcement de leurs capacités organisationnelles et de leur savoir-faire en matière d'action anticipative. Il peut s'agir de garantir une dotation en personnel suffisante pour leur permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et d'étendre les approches anticipatives, en accordant une attention accrue aux phénomènes à évolution plus lente et moins visibles, aux

autres aléas et risques, aux risques cumulés et à l'application de l'action anticipative dans les situations de conflit, ainsi que de faciliter la coordination et la fourniture de soutien technique entre les composantes du Mouvement. Cela inclura probablement des activités telles que la collecte et l'analyse de données, la définition de critères de déclenchement, la mise au point de mesures anticipatives, la mise en place de procédures et la formation du personnel et des volontaires, ainsi que la conception de matériel de sensibilisation et d'orientations sur l'action anticipative en général, et de ressources, d'outils et d'orientations plus spécifiques permettant d'appliquer l'action anticipative à d'autres aléas et risques, aux risques cumulés et aux situations de conflit. Il faudra probablement aussi former le personnel et les volontaires aux concepts clés de l'action anticipative, notamment les critères de déclenchement, les plans d'action et les options de financement. La résolution proposée appelle également les composantes du Mouvement à contribuer activement à l'Anticipation Hub, notamment en ce qui concerne la mise en commun des connaissances, des données probantes et des meilleures pratiques en matière d'action anticipative, ainsi que des ressources permettant d'assurer sa viabilité et son développement en tant que plateforme centrale de l'action anticipative. La résolution encourage les composantes du Mouvement à plaider pour la création ou l'adaptation d'un financement anticipatif auprès des pouvoirs publics, du secteur privé et d'autres acteurs, notamment les acteurs ou projets multilatéraux, afin que les Sociétés nationales puissent mettre en œuvre l'action anticipative ou l'étendre aux aléas et aux situations qui ne sont pas couverts par les mécanismes existants. Les activités peuvent comprendre le financement d'études, l'adaptation des procédures ou le renforcement des ressources humaines.

L'intégration de l'action anticipative ne requiert pas nécessairement des ressources importantes, car les engagements devraient être en grande partie cohérents et compatibles avec les stratégies, programmes et cadres existants. Les composantes du Mouvement ont déjà à disposition de nombreux outils et ressources de préparation qui peuvent être adaptés pour intégrer l'action anticipative, tels que le cadre de préparation pour des interventions efficaces, les principes directeurs relatifs aux systèmes communautaires d'alerte précoce ou les ressources de préparation des Sociétés nationales aux transferts monétaires. Dans certains cas, des efforts supplémentaires peuvent être nécessaires, notamment en ce qui concerne la sensibilisation des autorités et la promotion de l'intégration de l'action anticipative dans les stratégies de gestion des risques de catastrophe et/ou de la mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutions.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le succès de l'application de cette résolution dépendra de la manière dont chaque composante du Mouvement prendra en considération et appliquera les engagements dans ses propres politiques et procédures. Afin de permettre le compte rendu collectif de l'avancement de la mise en œuvre, l'évaluation des lacunes existantes et la consolidation d'autres recommandations, il est demandé, au paragraphe 10 du dispositif de la résolution, qu'un rapport intérimaire soit soumis au Conseil des Délégués de 2023 et qu'il soit envisagé d'inscrire la question de l'action anticipative à l'ordre du jour de la XXXIV^e Conférence internationale.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

À la lumière des défis pressants que présentent les changements climatiques, les conflits, l'insécurité alimentaire, les déplacements et, plus récemment, la pandémie de Covid-19, il est nécessaire que le Mouvement intensifie son engagement dans l'action anticipative. Il apparaît de plus en plus clairement que l'action anticipative sauve des vies et des moyens de subsistance et permet une intervention humanitaire plus rapide, moins coûteuse et plus digne qu'une intervention menée en réaction aux événements. Elle est donc de plus en plus reconnue en tant que solution importante et progressivement intégrée dans les milieux de

l'action humanitaire et de la gestion des risques de catastrophe pour réduire les impacts des événements extrêmes. Malgré ces évolutions encourageantes, on peut, et on doit, faire beaucoup plus pour que davantage de personnes puissent bénéficier d'une assistance en amont des événements prévisibles.

Le Conseil des Délégués de 2022 constitue une excellente occasion pour le Mouvement d'affirmer son engagement d'intensifier l'action anticipative en vue d'en améliorer la portée, la qualité et l'efficacité. La résolution proposée vise à étendre l'approche à davantage d'aléas et de risques, à renforcer les capacités et le savoir-faire du Mouvement et à appuyer ses activités de sensibilisation afin qu'il puisse surmonter les obstacles qui s'opposent à l'intensification au rythme requis, et ainsi mieux tenir compte des besoins et des priorités des personnes se trouvant dans les situations les plus vulnérables. La résolution s'appuie sur des décennies d'expérience dans la réduction des risques de catastrophe, l'alerte précoce et l'action rapide, et la mise en place réussie du financement fondé sur les prévisions. Elle contribuera à consolider et à étendre les engagements existants, tels que le Plan de lutte du Mouvement contre la crise climatique et plusieurs résolutions du Mouvement et d'autres acteurs (par exemple 33IC/19/R7 et 33IC/19/R3). En adaptant ses opérations et ses procédures, le Mouvement sera mieux placé pour anticiper et atténuer les risques de phénomènes extrêmes, et pourra fortement contribuer à réduire les souffrances et les pertes des personnes en situation vulnérable.